


Informations de base	
2005/2546(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis Subject 6.50 Aide d'urgence, alimentaire, humanitaire, aux réfugiés, Réserve d'aide d'urgence Zone géographique Sahara Occidental	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/04/2005	Décision du Parlement	T6-0137/2005	Résumé
14/04/2005	Résultat du vote au parlement		
14/04/2005	Débat en plénière	CRE link	
14/04/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2546(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 144
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0264/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0253/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0250/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0261/2005	12/04/2005	
Proposition de résolution		B6-0257/2005	12/04/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0137/2005 JO C 033 09.02.2006, p. 0501-0596 E	14/04/2005	Résumé

Résolution sur l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'aide humanitaire aux réfugiés sahraouis.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE et GUE/NGL.

Le Parlement rappelle tout d'abord que la population sahraouie se trouve dans des campements de réfugiés en Algérie en raison d'une décolonisation inachevée, et que la survie de cette population dépend entièrement de l'aide humanitaire internationale. Face à la détérioration de la situation humanitaire près de Tindouf dans le Sud-ouest algérien, le Parlement en appelle à une réaction de l'Union européenne et demande à la Commission d'octroyer une aide d'urgence immédiate aux réfugiés sahraouis afin de faire face à la situation difficile qu'ils traversent. Il demande également à la Commission :

- d'accroître et de diversifier son aide pour garantir aux réfugiés un minimum alimentaire décent,
- de prendre des mesures pour que l'aide accordée aux réfugiés sahraouis soit garantie et qu'en tout état de cause, elle ne soit pas interrompue, pas même temporairement, pour des raisons purement administratives;
- d'associer les ONG européennes qui ont déjà une expérience du terrain à l'exécution des programmes d'ECHO en faveur des réfugiés sahraouis;
- renforcer les capacités de gestion de l'aide humanitaire dans les campements des réfugiés en coopérant avec les institutions sahraouies.